



RÉUNION PUBLIQUE
DU 31 AOÛT 2021

COMPTE-RENDU DES ÉCHANGES

Présentation de la réunion

Réunion publique

Intervenants présents :

- Nicole Klein, CNDP, garante du projet
- Sophie Giraud, CNDP, garante du projet
- Christian Assaf, Montpellier Méditerranée Métropole, Vice-Président délégué aux Politiques sportives (remplaçant de Michaël Delafosse, Maire-Président de Montpellier, retenu à la dernière minute)
- Jean-Pierre Rico, Maire de Pérols
- Laurent Nicollin, MHSC, Président
- Laurent Combes, SERM-SA3M, Directeur opérationnel
- Jean-Pierre Massines, MHSC, Directeur projet stade Louis-Nicollin
- Mathias Frappa, MHSC, Chef de projet stade Louis-Nicollin

Durée 18h00 – 21h00

Animation : Alain Dessagne, Institutions & Projets

Introduction et prise de parole des intervenants

Alain DESSAGNE, animateur

présente le déroulé de la réunion publique et les règles à suivre pour prendre la parole.

Sophie GIRAUD, garante de la concertation, CNDP

Précise les enjeux de la concertation préalable : discuter du bien-fondé du projet, des conditions à réunir avant sa mise en œuvre....

Elle expose les principes de la CNDP : Indépendance, neutralité, transparence, argumentation, égalité de traitement, inclusion.

Elle explique le rôle des garantes au sein de la concertation : veiller au droit à l'information et à la participation.

A l'issue de la réalisation du bilan des garantes, les responsables du projet produisent une réponse écrite qui expose de quelles manières ils prendront en compte les propositions exprimées durant la concertation.

Nicole Klein et Sophie Giraud restent disponibles par email : respectivement nicole.klein@garant-cndp.fr et sophie.giraud@garant-cndp.fr.

Christian ASSAF, Vice-Président métropolitain délégué aux Politiques sportives

Rappelle l'histoire commune de la Ville et du Club.

Il précise que le souhait d'implanter le stade à Ode à la Mer a été exprimé dès la campagne municipale, réaffirme son soutien au projet de stade Louis-Nicollin et se

félicite de l'ouverture de la concertation qui permettra de faire évoluer le projet dans le bon sens.

Il évoque ensuite l'appel à idées qui sera lancé en 2022 sur le devenir du stade de la Mosson : il est temps maintenant de s'occuper des rives de la Mosson.

Jean-Pierre RICO, maire de Pérols

Rappelle que le projet de stade s'inscrit dans un projet plus global, celui d'Ode à la Mer. Sur Pérols aujourd'hui, des activités commerciales désuètes ont besoin d'être reconverties.

Les activités économiques sont aujourd'hui dérogatoires parce que *le Fenouillet* est situé en zone rouge au PPRI. Le projet de stade Louis-Nicollin permettra de transférer des activités économiques pour, à terme, reconvertir la zone avec du logement en partie haute et des espaces naturels dans la partie centrale, afin de passer « du Fenouillet rouge au Fenouillet vert » avec un projet de corridor écologique.

Enfin, il souligne que la commune de Pérols souscrit au projet et à cette forme de concertation.

Laurent NICOLLIN, président du MHSC

Estime que cette concertation constitue la dernière ligne droite pour le Club : recueillir les idées de chacun, échanger et ensemble faire progresser ce projet.

Contexte et objectifs du projet

Jean-Pierre MASSINES, Directeur projet Stade Louis-Nicollin

Évoque les besoins que rencontre le Club :

- Diversifier ses revenus, car trop dépendants des droits télévisuels,
- Besoin de garder les jeunes joueurs, régulièrement vendus pour équilibrer les finances.

Il rappelle que le stade de la Mosson est situé dans le lit majeur de la Mosson. Ce serait une ineptie de demander à la Collectivité d'investir des sommes faramineuses pour un stade vulnérable. Les inondations de 2014 ont mis le Club dans une situation catastrophique ; les organismes d'assurance rencontrés à ce moment-là ont indiqué que le risque d'intempéries n'était quasiment plus assurable dans la mesure où le risque n'était plus aléatoire. Le choix le plus responsable consiste dès lors à trouver une autre solution.

Le départ de la Mosson n'est pas un départ volontaire ; c'est une obligation pour continuer à vivre. 260 familles vivent de leur travail au sein du Club, ce dernier doit donc pouvoir jouer et gagner des championnats pour continuer. C'est un choix de la raison, et pas un choix de la passion.

Il note que, par exemple, la Coupe du monde de rugby 2023 n'aura pas lieu à Montpellier, parce que le stade de la Mosson est jugé trop aléatoire, remettant en cause sa capacité à organiser en son sein, de façon sereine une compétition de

cette ampleur. Les dégradations successives du stade de la Mosson marquent le bâtiment de façon irrémédiable.

Il poursuit en indiquant que, certes, le stade est vieillissant mais qu'il restera le stade du MHSC encore quelques années : le Club continuera à y investir du temps, de l'argent aux côtés de la Métropole, et à y développer des activités pour le faire vivre et pour le plaisir des supporters.

Jean-Pierre Massines constate ensuite une chute continue de l'affluence dans le stade de l'ordre de -20% sur la période 2009-2019, malgré le titre de champion de France de 2012. Une partie des supporters a donc quitté le Club et le stade pour diverses raisons ; il souligne que le stade la Mosson est le seul stade à avoir 50% de ses places situées à l'air libre : exposées à la pluie, au vent, au soleil... Il regrette ainsi l'incapacité du Club à pouvoir offrir des conditions agréables aux spectateurs. Il conclut en évoquant la concurrence des autres sports dans la métropole, de la proximité de la mer et de la télévision. Demain, le Club doit être capable d'attirer et de conserver ses spectateurs, au moyen d'un stade attractif. Malheureusement, ce n'est pas au stade de la Mosson qu'il pourra atteindre ces objectifs.

Présentation du projet urbain Ode à la Mer

Laurent Combes, directeur opérationnel de la SERM-SA3M

Rappelle que la SA3M travaille avec le MHSC et la Métropole de Montpellier depuis plusieurs années sur la meilleure implantation possible pour un nouveau stade, en tentant de concilier 2 choses : prendre en compte ce que veut faire le Club dans ce nouveau stade, et faire en sorte que l'implantation du stade puisse s'intégrer harmonieusement dans le projet urbain porté par la Métropole.

Il présente les différents sites étudiés :

- Saporta : sa dimension était insuffisante pour accueillir un projet de stade.
- Odysseum Est : situé sur une colline qu'il aurait fallu décaisser, et inscrit aux Monuments historiques, avec un risque important d'avis défavorable.
- Cambacérès : la Métropole a choisi de préserver ce site de l'urbanisation du fait de ses qualités naturelles et agricoles.

Il poursuit en exposant le rôle de SA3M : mettre en œuvre le projet urbain de la Métropole avec les différentes politiques prévues par la Collectivité : mobilité, renaturation, diversité de l'offre de logements et son accessibilité.

Il explique que la ZAC Ode à la Mer a été retenue en janvier 2021 par la Métropole et le MHSC pour projeter l'installation du stade Louis-Nicollin. Le stade s'inscrirait donc dans un terrain 8 ha, à l'échelle d'un grand projet urbain de régénération urbaine de 275 ha. La régénération urbaine consiste à essayer de construire la ville de demain, accessible à tous, dans un temps court : c'est la ville du ¼ heure, où tout ce qu'on attend d'une ville serait à portée de pied : logements, bureaux, commerces, espaces publics pour se ressourcer, services, aménagements publics.

Il indique que le projet vise à transformer un site urbanisé pour accueillir du commerce accessible en voiture comme cela se faisait dans les années 70-80, afin de proposer aux commerçants de nouvelles formes commerciales permettant d'accueillir des logements pour toutes les catégories sociales et tous les âges, des bureaux et de l'activité, des services. Il prend l'exemple du projet du Pôle Autonomie Santé à l'échelle de la Métropole : un outil pour faciliter le maintien des populations à la maison, juste à côté de Carrefour. De même, il montre qu'un Agriparc, avec des produits locaux en circuits courts, est projeté juste à côté d'Auchan. Un groupe scolaire et des équipements d'accompagnement sont également prévus.

Il poursuit en soulignant la volonté de la Collectivité d'accentuer la renaturation et la désimperméabilisation, avec pour ambition de réintroduire la biodiversité, le vivant dans la ville et de protéger des risques inondations. Il met l'accent sur le fait que le stade soit un stade de ville, qui sera vivant tous les jours et donc compatible avec le projet urbain, avec des moments calmes et des moments plus intenses.

Il explique que le projet de stade va s'intégrer dans le projet Ode Acte 1 et précise que les 8 ha définis pour le stade, sur les 13 ha, sont actuellement une friche. Les commerçants, notamment du Solis-Soriech et du Fenouillet pourront s'installer au sein de Ode Acte 1 dans des conditions plus avantageuses, permettant par ailleurs la mise en place du projet urbain.

Concernant l'accessibilité du site, il montre qu'il est bien desservi, avec à proximité :

- L'aéroport et son parking,
- La gare Sud de France,
- La RD 66 et la Route de la mer. Il précise que la portion entre ces 2 voies, soumise au Plan Exposition au Bruit (PEB), ne peut accueillir de logements.

Il indique que les matchs ont dans leur majorité lieu le dimanche ; or le dimanche, cet espace qui accueille principalement des commerces et des salariés, n'a pas d'usage, ce qui va faciliter l'arrivée des spectateurs au stade. Il poursuit néanmoins en disant que la volonté est bien de proposer des modes alternatifs à la voiture :

- Les modes actifs, piétons et vélos (le futur stade se trouvera à 13 mn à vélo de Port Marianne où habite 1/3 des supporters du MHSC)
- L'accès en tram : 2 500 à 3 000 passagers supplémentaires avec une réserve de 8 rames lors des matchs. La station de tram Ecopôle se situe au pied du futur stade. Il ajoute que la gratuité des transports sera totale dès fin 2023 pour les habitants de la métropole.

Concernant le stationnement, Laurent Combes montre que l'idée est de venir confortablement au stade, avec :

- L'offre existante des P+Tram (4000 places), peu usités le dimanche,
- La logique de billets combinés MHSC-TaM avec une politique tarifaire attractive.
- La mise en place de navettes, sur l'exemple du stade de Nantes.

En dehors des jours de match, il affirme que le stade sera un lieu de vie de tous les jours ; avec la nécessité de pouvoir accueillir les usagers du stade en dehors des jours de match.

Principales caractéristiques du projet

Mathias Frappa, chef de projet stade Louis-Nicollin au MHSC

Après avoir rencontré les gestionnaires de plusieurs stades en France, il a établi le constat que la quasi-totalité des modèles de stades en France est déficitaire. Avec l'aide de cabinets spécialisés, le MHSC a travaillé à la conception d'un modèle équilibré qui puisse accueillir l'activité foot et des activités économiques diversifiées. Une fois le site connu, l'équipe a réfléchi à l'implantation de telle ou telle activité économique et à sa pertinence.

Il explique que le stade s'articulera donc autour de 2 axes :

- un espace foot d'environ 35 000 m² qui accueillera les compétitions sportives (foot, MHSC et Féminies, rugby, e-sport). Cet espace disposera d'un déambulatoire de 10 000 m². Cette coursive donnera sur la pelouse et sera animée par différents kiosques : restauration variée, animations, expositions, coin familles, coin supporters, coin étudiants... pour animer le lieu avant et après le match, l'idée étant que l'expérience vécue par les spectateurs ne soit pas uniquement liée à l'activité foot.
- les activités économiques qui représentent environ 40 000 m² de surfaces réparties en plusieurs pôles :

- Pôle tertiaire : 20 000 m² de bureaux ;
- Pôle services : espaces de restauration, hôtel, crèche privée prioritairement à destination des employés du stade ;
- Pôle loisirs (environ 3000 / 4000 m²) d'espaces ludiques : bowling, billard, réalité virtuelle...,
- Pôle espace sportif- bien-être : pôle médical articulé autour de la récupération, de la performance du sportif de haut niveau et du sportif amateur, salle de sport, spa si possible en liaison avec la partie hôtelière.

Il indique que le Stade Louis-Nicollin accueillera le Musée du sport des objets issus de la collection de Louis Nicollin sur plus de 5 000 m². Affectivement, cet espace est bien entendu le plus important aux yeux du MHSC.

Il conclut en soulignant que le stade ne fonctionnera pas que les jours de match soit 20/25 dates par an, mais bien 7j/7. Toutes les activités fonctionneront en symbiose afin d'accueillir les supporters actuels dans de bonnes conditions et d'en accueillir de nouveaux.

Jean-Pierre Massines, directeur projet stade Louis-Nicollin au MHSC

Explique que le Club va tâcher de retrouver l'unité, l'ambiance, la ferveur des lieux emblématiques dans ce nouveau stade, pour vivre tous ensemble au même moment les mêmes émotions. Mais, en tant qu'établissement moderne, le stade Louis-Nicollin permettra de revoir des actions, de commander de sa place sandwiches et boissons, d'être interactif dans le stade : on pourra vivre le même type d'expérience que ce que l'on vit via la télévision, mais avec l'émotion en plus.

Pour Jean-Pierre Massines, la technique devra être au service des spectateurs, tout en conservant la capacité d'émotion.

Il affirme que le groupe Nicollin porteur de valeurs et fort de sa double casquette, a la volonté de concevoir un stade écoresponsable et intégré le plus harmonieusement dans la nature même s'il s'agit d'un stade en ville. Il précise alors que l'architecte François Fontès travaille en ce sens avec son cabinet.

Le photovoltaïque, l'utilisation d'eau brute, la valorisation des déchets, la priorité à l'utilisation de matériaux locaux, leur permettraient d'obtenir des labels écologiques internationaux comme BREEAM, et BDO (niveau argent).

Il souligne qu'aujourd'hui, le Club est un club citoyen, qui s'adresse à des populations parfois fragiles, qui s'implique dans les écoles, les hôpitaux et les quartiers difficiles ; le Club entend être encore davantage un acteur citoyen avec le stade, en contribuant un peu plus aux finances locales. Le Club, par le stade, va prendre sa part et contribuer à l'effort foncier que tous les citoyens contribuables font.

Le Club entend ainsi faire faire des économies à la Collectivité et mobiliser de façon plus sereine les finances publiques sur des notions plus collectives que le football professionnel. Le Club sait ce qu'il doit à la Ville, à la Région et se dit prêt à assumer ses responsabilités en la matière : l'engagement financier du Club et de ses partenaires est le gage de cette capacité à être demain un acteur actif. Cela va se traduire par des milliers d'emplois qui vont être conservés ou créés sur le site. Il conclut que l'objectif du Club est de favoriser la dynamique économique dans la cité, avec un processus vertueux, une véritable dynamique pour que des familles puissent s'épanouir dans la cité.

Concernant le financement, il annonce que le Club, le groupe et ses partenaires vont mobiliser 180 millions d'euros. Cet investissement, majoritairement détenu par le Groupe Nicollin et le Club (à hauteur de 70%), sera fait par des finances de capitaux privés et des acteurs de la vie locale. L'investissement de la famille Nicollin est inédit et montre son implication pour sa région et sa ville. Il précise que la clé de financement est en train de se stabiliser et va permettre de mettre œuvre rapidement la stratégie du Club.

Il rappelle ensuite que ni le Club, ni le Groupe, n'a vocation à gérer un hôtel, des restaurants, une crèche, un musée. Ce sont des professionnels qui en assureront la gestion, de manière à mener à bien leur objectif d'exploitation de ces locaux ; les subsides de loyers qu'ils verseront au Club permettront d'équilibrer le budget du stade.

Il poursuit en revenant sur les propos de Christian Assaf : le projet stade s'inscrit bien dans un processus déjà existant : celui prévu initialement pour Shopping Promenade. En mettant en œuvre le projet de stade sur le site Ode à la Mer, le Club a fait le choix de la raison, celui de la préservation des finances publiques de la Collectivité.

Il dévoile pour finir le calendrier prévisionnel du stade, qu'il considère ambitieux, avec notamment :

- Instruction du permis de construire : 1^{er} semestre 2022
- Fin du chantier du stade fin 2024-début 2025 pour les 50 ans du Club.

Temps d'échanges avec les participants 19h55

Jean-Louis Golet, le Crès, amateur de sports

Suit assidument les sports dans la ville de Montpellier.

Il se demande comment se rendre en voiture pour aller voir du sport : aujourd'hui, ce n'est pas évident à la Mosson, à Ovalie et à Bougnol (pour lequel il n'y a pas de tram non plus). Il comprend qu'il en sera de même pour le stade Louis-Nicollin avec l'absence de parking. Il précise qu'il ne veut pas prendre le vélo pour aller au stade et souhaite savoir comment pour se rendre en voiture au stade.

Concernant le handball, il dit que la salle Bougnol avec ses 2800 places est trop petite et que bien qu'actuellement en rénovation, elle ne sera pas agrandie. Il ajoute que le nouveau stade prévu de 5000 places n'a pas encore d'emplacement décidé, même si Bougnol apparaît comme la position actuelle préférée, sans parking et sans tram.

Il se demande donc pourquoi ne pas utiliser les infrastructures du stade Louis-Nicollin à Ode à la Mer.

Christian ASSAF, Vice-Président métropolitain délégué aux Politiques sportives

Précise que tous les équipements sportifs de la métropole sont desservis par le tramway à l'exception de Bougnol, qui le deviendra avec la ligne 5, conformément à la volonté de la Collectivité.

Concernant le projet de stade, le choix est celui d'un stade en ville. La Métropole ne souhaite pas que les gens puissent « rentrer dans le stade en voiture », c'est une décision volontariste. C'est une tendance internationale, que ce soit en Europe, ou aux États-Unis. Les stades anglais, « temples du football », notamment les stades londoniens, ne sont pas non plus conçus autour de la voiture.

Il complète en citant les navettes de bus depuis les parkings relais qui peuvent être une solution pertinente lorsque l'on vient du Crès.

Jean-Pierre MASSINES, directeur projet du stade Louis-Nicollin au MHSC

Ajoute que les activités sont prévues pour que les personnes viennent avant et restent sur le site après le match : il faut éviter l'effet d'entonnoir. Sur zone (enceinte du stade et proximité immédiate), environ 1500 places de parking sont prévues, 500 à 700 places pour les vélos, à peu près autant pour les motos.

Pour accueillir 25 000 spectateurs qui viendraient exclusivement en voiture, 6 000 places parking sont nécessaires. Économiquement, c'est impossible : le Club n'a pas les moyens de les financer, ni de les amortir.

Le compromis consiste donc en un partage de distance : le dernier kilomètre et demi se fait en tramway, en navette ou à vélo. Il conclut en disant que passer 5 minutes dans un bus peut être préférable à 45 minutes passées en voiture en sortant du stade.

Christian ASSAF, Vice-Président métropolitain délégué aux Politiques sportives

Ajoute qu'à l'ouverture du stade, les transports en commun seront gratuits pour tous les habitants de la métropole.

Gaëtan GONZALES

Demande si les partenaires financiers et de maîtrise d'ouvrage ont déjà été choisis, que ce soit pour la réalisation du stade en lui-même ou pour la réalisation des ouvrages autour du stade.

Jean-Pierre MASSINES, directeur projet du stade Louis-Nicollin au MHSC

Indique qu'un certain nombre de partenaires financiers sont déjà identifiés, certains ont sollicité le Club, d'autres se sont engagés moralement. François Fontès, architecte et partenaire financier, travaille au quotidien sur le projet.

Autour du stade, il rappelle que le Club n'a pas vocation à choisir tel ou tel partenaire ou maître d'œuvre : c'est le choix de la SA3M, qui a fait appel notamment à M. Reichen, pour l'urbanisme d'Ode à la Mer.

Il ajoute que le Club entend néanmoins travailler en symbiose avec SA3M.

Christian ASSAF, Vice-Président métropolitain délégué aux Politiques sportives

Répondant au tweet de Tom Séguy, il précise que, dès fin 2023, les transports en commun seront bien gratuits tous les jours, pas uniquement les soirs de match.

Paul Masclo, riverain, Lattes, quartier de Boirargues

Demande si des concerts seront mis en place dans l'enceinte du stade.

Jean-Pierre MASSINES, directeur projet du stade Louis-Nicollin au MHSC

Indique qu'il est riverain du stade, habitant à Boirargues.

Il précise que le stade sera équipé pour accueillir des concerts mais que le modèle économique du stade ne repose pas sur les concerts. Il ajoute que bon nombre de modèles économiques de stades basés sur une activité culturelle continue ne fonctionnent pas et sont au bord de la faillite. Le stade accueillera donc en 1^{er} lieu des activités sportives, le football principalement, sans impératif économique à organiser un nombre conséquent de concerts pour rentabiliser le stade.

Les nuisances aux riverains seront donc limitées, voire inexistantes.

Il ajoute que les activités économiques sont souhaitées à l'intérieur du stade : l'idée est de combler le vide à l'intérieur d'un stade (sous les gradins par exemple) par des activités économiques qui permettront d'équilibrer l'investissement du stade.

Alain DESSAGNE, animateur

Demande à M. Massines de clarifier le terme « d'activités 7 jours sur 7 », notamment au niveau des nuisances sonores.

Jean-Pierre MASSINES

Précise que les activités présentes hors jour de match seront l'hôtel, le restaurant, les activités ludiques, tout ceci dans une structure immobilière « classique ».

Paul Masclo, riverain, Lattes, quartier de Boirargues

S'inquiète de la saturation du trafic du fait des activités économiques, notamment celles présentes au quotidien.

Jean-Pierre MASSINES, directeur projet du stade Louis-Nicollin au MHSC

Indique que les études faites par SA3M montrent que le réseau est largement en capacité de supporter un trafic de 1 000 voitures supplémentaires, correspondant aux activités économiques du stade.

Christian ASSAF, Vice-Président métropolitain délégué aux Politiques sportives

Invite M. Masclo à participer à l'atelier du 20 septembre : « Accessibilité, stationnement et cohabitation des usages ». Il explique que les difficultés de fluidité viennent principalement des échangeurs.

Laurent COMBES, directeur opérationnel SERM-SA3M

Explique qu'il y a 2 solutions :

- soit on dimensionne tout pour le jour de match, avec des voiries très importantes partout ; on est alors certain d'accueillir énormément de voitures,
- soit on essaie d'avoir un système plus volontariste en convaincant le maximum de spectateurs d'utiliser les modes alternatifs : tram, vélos, navettes.

Il précise qu'il y a environ 1 500 places de parking dans le stade, 4 500 en bordure. Il s'agit là d'un travail d'évolution au sein de la ville : la ville autour de la voiture, vieille de 30 ans, doit évoluer. Pour cela, on ne contraint pas les gens, on leur propose des solutions confortables, efficaces pour répondre aux questions de congestion et de pollution de l'air.

Il conclut en présentant le rôle de l'urbaniste : concrétiser les alternatives à la voiture sans forcément empêcher les gens de l'utiliser.

Alain DESSAGNE, animateur

Invite les personnes à s'inscrire à l'atelier du lundi 20 septembre « Accessibilité, stationnement et cohabitation des usages ».

Paul MARTINEZ, Montpellier, supporter

Interpelle personnellement Laurent Nicollin : il craint que les personnes qui habitent dans un rayon de 5 à 10 km nord/nord-est, ne se déplacent pas sur Pérois.

Laurent NICOLLIN, Président du MHSC

Explique qu'à ce jour, il ne peut avoir de réponse ferme, tout en disant que si le public aime le Club, alors il viendra voir les matchs à Pérois. Un stade à Pérois permettra sans doute de récupérer un public plus de la ville et des villages autour.

Christian ASSAF, Vice-Président métropolitain délégué aux Politiques sportives

Rappelle que 30% des abonnés actuels du Club habitent à Port Marianne. Cet effort de trajet pourra vraisemblablement être fait par les gens qui habitent au nord-ouest.

Cathy PROST, Conseillère municipale à Pérois pour Pérois Démocratie Citoyenne

Interpelle M. Assaf sur le fait que le choix d'implantation est une promesse de campagne de M. Delafosse, alors que ce dernier se présentait à la mairie de Montpellier et non celle de Pérois. Elle affirme que le maire de Pérois était opposé à l'implantation du stade sur sa commune, car il défendait le projet Shopping

Promenade. Ainsi elle estime que les Péroliens sont les grands oubliés de cette réflexion. Il s'agit pour elle d'une décision politique.

Elle demande comment les habitants de Pérols, premiers impactés par l'implantation du stade sur la commune, seront consultés sur ce projet. Elle demande un référendum auprès des Péroliens.

Alain DESSAGNE, animateur

Rappelle le processus et les modalités de concertation préalable mis en place durant un mois et demi, et recommande à Mme Prost d'inviter dans un premier temps les Péroliens à s'exprimer dans ce cadre.

Cathy PROST

Explique qu'il est difficile de mobiliser les citoyens sur un projet. La solution, selon elle, serait la mise en place d'un référendum local pour les Péroliens.

Bruno COSME, Pérols, responsable d'association intervenant sur les questions de l'environnement et de l'artificialisation des sols

Relate que l'association des chasseurs de Pérols a fait le constat de l'absence totale de population d'oiseaux dans les salins, liée vraisemblablement en partie à l'absence d'eau douce. Or, les 2 sources de la Mogère et du Nègue-Cats sont perturbées du fait de l'imperméabilisation des sols. Il constate que la question de l'eau devient de plus en plus importante mais que des pratiques qui aggravent la ressource en eau se développent.

Il conclut qu'il y a un appauvrissement des sols des rivières, qui sera aggravé par un projet d'urbanisme tel que le stade.

Alain DESSAGNE, animateur

Convie B.Cosme à se rendre à l'atelier du 16 septembre « Environnement, cadre de vie et insertion urbaine » pour approfondir ces questions.

Bruno COSME

Affirme qu'il sera présent à cet atelier avec d'autres associations environnementales. Il entend mobiliser les individus pour que l'enquête publique soit nourrie d'études sur la question, et pour que *in fine* les ressources en eaux douces des salins de Pérols ne soient pas affectées.

Clémence SWEED, Montpellier, amatrice de foot

Revient sur le financement, annoncé comme 100% privé. Elle s'interroge sur la garantie qu'elle peut avoir qu'aucun argent public ne soit dépensé sur des aménagements connexes et souhaite savoir si des études sont produites sur le coût de ces aménagements (voirie, éclairage, échangeurs...).

Par ailleurs, elle a observé une augmentation des coûts de billetterie après l'inauguration de nouveaux stades, comme à Lyon et Nice. Elle questionne donc sur la potentielle augmentation des tarifs du stade ou sur la garantie de leur maintien.

Laurent Nicollin, Président du MHSC

Précise que les tarifs de places et d'abonnements du MHSC sont parmi les plus bas de France, et qu'à l'heure actuelle, le Club n'a pas établi les tarifs du nouveau stade, mais souligne le fait qu'il « part de loin ».

Christian ASSAF, Vice-Président métropolitain délégué aux Politiques sportives

Dit que les décisions et le budget de Métropole sont publics et assure que le stade restera privé. Mais il ajoute que la Métropole apportera son soutien au projet de musée dans la mesure où il s'agit un équipement culturel et d'attractivité de la métropole.

Concernant les aménagements routiers, il précise qu'ils étaient déjà programmés, avant même le projet de stade. Il rappelle que ce site a été choisi par consensus entre les acteurs du projet parce que le 100% privé y était prévu et réalisable : tramway existant, RD 66 en 2x2 voies, équipements prévus pour désengorger et limiter les nuisances de l'Arena et du Parc Expo... C'est bien ce site qui engendre le moins de dépenses publiques.

Laurent COMBES, directeur opérationnel de la SERM-SA3M

Précise que des travaux d'aménagement sont prévus depuis longtemps pour répondre à la politique urbaine qui consiste à passer d'un système routier à un système qui offre de la place aux piétons, aux vélos et à la nature ; alors que la route occupe quasiment 80% de l'espace, il s'agit de faire en sorte que la route occupe 1/3 de l'espace, 1/3 pour les modes actifs et 1/3 pour le paysage.

Florence LEMAIRE, Pérols, représentante de la société Baudin-Chateauneuf constructeur local

Souhaite avoir des informations sur les maîtres d'œuvre, les consultations, le calendrier du chantier et des procédures qui lui sont relatives.

Jean-Pierre MASSINES, directeur projet du stade Louis-Nicollin au MHSC

Explique qu'il ne dispose pas encore d'un programme permettant de déposer un permis, que le projet n'est pas suffisamment défini à ce stade.

Par ailleurs, le Club attend de la concertation d'avoir un retour des avis et attentes des professionnels locaux.

Il souligne que la volonté du Club est de favoriser le processus local dans la conduite des travaux et note cependant que les entreprises locales capables de prendre en charge de tels travaux ne sont pas nombreuses.

Il n'a pas déterminé si le chantier se fera par une entreprise générale ou si des lots seront mis sur le marché.

Il conclut en rappelant que le souhait est que l'investissement soit le plus profitable possible pour les entreprises locales.

Christian ASSAF, Vice-Président métropolitain délégué aux Politiques sportives

Exprime son entièrement en confiance en la famille Nicollin pour la conduite des travaux. Il met en avant l'intérêt d'avoir un Club qui développe son activité sans fond « occulte » ou « étranger », mais avec une forte implantation locale et montpelliéraine.

François Galabrun

S'interroge sur la notion de stade « écoresponsable » et souhaite savoir comment le Club compte y arriver. Il indique que la construction d'un stade de cette taille équivaut à 100 000 tonnes de CO₂ émises.

Il souhaite également connaître la part de matériaux écoresponsables locaux dans les travaux et les engagements réels envers les entreprises, leurs employés et leurs partenaires, afin d'éviter que des travailleurs étrangers sous-payés ne viennent travailler sur le site.

Jean-Pierre MASSINES, directeur projet du stade Louis-Nicollin au MHSC

Souligne que le Club sera particulièrement attentif au niveau des marchés, les chartes d'écoresponsabilité, et les chartes d'insertion afin que les travaux soient profitables aux gens d'ici.

En termes d'environnement, le Club réfléchit à plusieurs alternatives aux matériaux traditionnels, comme par exemple des charpentes en bois plutôt qu'en acier.

Il rappelle la volonté du Club d'être le plus performant en la matière, d'où son objectif de décrocher les certification BREEAM et BDO (argent) et ajoute qu'il s'agit là d'un axe de travail principal.

Laurent TATON, Pérols

Se préoccupe de la circulation routière, il a en effet longtemps travaillé dans la zone de l'aéroport. Il revient sur la question de Cathie Prost et rappelle que Michaël Delafosse a promis, durant sa campagne électorale, un stade sur une commune dans laquelle il n'était pas candidat. Ainsi il juge délicat de considérer que l'implantation est légitimée par son élection.

Il ajoute que les Péroliens seront les 1^{ers} à être impactés par cet équipement ; or, leur maire s'est prononcé contre le projet lors des élections. Il demande alors comment résoudre ce problème de légitimité démocratique, et souhaite demander leur avis aux habitants de manière démocratique.

Concernant la circulation et l'accès au stade, la volonté de faire venir les individus au stade à vélo relève, selon lui, d'un « vœu pieux ». Il indique que, les jours d'événements au Parc Expo et à l'Aréna, les accès sont déjà saturés et les parkings pleins. Il ajoute que tous les parkings des grandes surfaces alentour sont occupés par des visiteurs du Parc Expo. Selon lui, il en sera de même avec le stade.

M. Taton estime que la zone n'est pas bien aménagée pour l'afflux et l'évacuation en masse de véhicules, particulièrement en cas d'accident majeur.

Par ailleurs, il n'a pas compris pourquoi le site de Cambacérès a été abandonné. Le site du stade n'est pas imperméabilisé, et plus proche des étangs. Il pense que la construction du stade dans la ZAC Ode à la Mer va favoriser le risque inondation de la commune de Pérols. Alors que le site de Cambacérès est proche de la gare, de l'autoroute, moins congestionné et bientôt desservi par le tram.

Jean-Pierre RICO, maire de Pérols

Indique qu'il a défendu Shopping Promenade jusqu'au bout. Il rappelle que l'ensemble des équipes municipales candidates à la mairie de Montpellier ont abandonné Shopping promenade 15 jours avant les élections. Il affirme ne jamais avoir été opposé au projet de stade Louis-Nicollin, et a demandé à être à la table des négociations sur le projet de stade à Ode à la Mer lorsque le projet lui a été soumis,

car rien ne se ferait sur le territoire de Pérois sans son aval. Il n'était pas contre ce projet, mais il a posé les conditions pour être autour de la table des négociations. Concernant le référendum, les revendications ne sont pas, à son sens, liées au stade Louis-Nicollin, le projet n'apportant pas de désordres supplémentaires à ce que pouvait être le projet Shopping Promenade.

Il ajoute qu'un cahier de doléances du PLUi est à disposition à l'accueil de la Mairie de Pérois depuis le 12 avril 2019 : aucune contribution n'y est inscrite. Il invite chacun à y déposer des contributions.

Pierre, supporter de la Paillade

Déclare avoir une pensée pour les Ultras qui ne sont pas présents au stade depuis le début de cette saison. Il remercie le service communication du MHSC et le Club pour leur réactivité sur la mise en place des abonnements.

Concernant le nouveau stade, il se demande si l'effervescence dans l'enceinte sera permise par un stade fermé, car il souhaite continuer à ressentir « l'effet Paillade ».

Laurent NICOLLIN, Président du MHSC

Indique que le projet n'est pas entièrement ficelé, mais que le but est bien d'avoir un stade entièrement fermé afin de maintenir l'ambiance tout en diminuant les nuisances sonores.

Christian ASSAF, Vice-Président métropolitain délégué aux Politiques sportives

S'adresse également aux Ultras et dit qu'ils manquent dans le stade.

Il souhaite que le stade soit fermé pour avoir « une fournaise orange et bleu ».

Jackie CLOHEL, Carnon

Souhaite savoir comment le Club entend capter le public qui est normalement devant sa télévision. A son sens, c'est essentiel, dans la mesure où aucune ville n'y est parvenue, à l'exception, peut-être, de Lens. Il souhaite savoir si des infrastructures particulières (brasseries, bars locaux...) ont été prévues, et comment l'ambiance pailladine sera préservée et garantie, pour renouveler le cadre du football.

Jean-Pierre MASSINES, directeur projet du stade Louis-Nicollin au MHSC

Rappelle qu'un déambulateur intérieur (environ 1 ha) situé dans le stade est envisagé comme lieu de passage, d'échanges, et comme lieu pour recevoir les services aux spectateurs. Il souhaite que le stade ait la capacité d'accueillir des restaurants ouverts 7 jours sur 7, pour que, les jours de match, les supporters bénéficient de leurs services dans le déambulateur intérieur.

Il souhaite amener une qualité supplémentaire pour inciter les spectateurs à faire le chemin jusqu'à Pérois : boire une bière fraîche, profiter d'une restauration professionnelle de qualité. Le Club va se battre sur la qualité de ce qui sera proposé, y compris à l'intérieur même du stade.

Concernant la politique tarifaire, il explique que le Club ne va pas se transformer pour devenir le Paris Saint-Germain, mais amener un service avec des places à un prix abordable.

Thomas SEGUY, habitant de la Paillade.

Pense que le stade de la Mosson a beaucoup de défauts mais qu'il est symbole de la Paillade. Il faut selon lui veiller à maintenir l'ambiance, notamment au niveau de la lumière comme le stade de Munich.

Christian ASSAF, Vice-Président métropolitain délégué aux Politiques sportives

Rappelle l'atelier du 30/09 « Architecture, intégration paysagère et identité du stade » qui approfondira ces questions d'identité du stade.

Alain DESSAGNE, animateur

Interroge Jean-Pierre Massines sur ses différents voyages à l'étranger et lui demande ce qui fait aujourd'hui la croissance de l'affluence dans de nouveaux stades.

Jean-Pierre MASSINES, directeur projet du stade Louis-Nicollin au MHSC

Constate que la capacité d'accueillir correctement l'ensemble des spectateurs est primordiale pour augmenter l'affluence du stade ; cela signifie se déplacer facilement (avec mais aussi et sans voiture surtout en fin de parcours), et disposer de services (restauration, boisson).

Il ajoute que la capacité de mettre en scène et de bien recevoir est aussi un facteur d'affluence. Il faut que les spectateurs puissent rester au stade 4 ou 5h et pas seulement le temps du match. Plusieurs zones peuvent être mises en place : zone familles, zone étudiants, zone supporters...

Supporter du MHSC, représente l'association des Butes Paillade

Explique que les supporters ont compris depuis longtemps qu'il faut un nouveau stade et s'accorde sur le fait que c'est un « choix de raison » et non un « choix de passion ».

Il poursuit sur la question du prix des places et dit faire confiance au Club pour rester l'un des moins chers.

Pour lui le mode de financement est crucial : il craint l'arrivée de capitaux étrangers détruisant complètement l'identité du Club et de son stade (comme à Nantes ou à Grenoble) ; en ce sens il est rassuré que le groupe Nicollin reste majoritaire et que les partenaires soient locaux.

Concernant le stade, il souhaite que la tribune des Ultras soit une tribune "debout". Enfin, il précise que les ultras arrivent en moyenne 4 ou 5h avant le coup d'envoi et que ces heures sont devenues interminables. Il incite vivement le Club à mettre en place un service de restauration et de boisson.

Jean-Pierre MASSINES, directeur projet du stade Louis-Nicollin au MHSC

Au sujet de la tribune "debout", il a observé un certain nombre de stades étrangers, compatibles. Il s'agit de trouver un compromis entre le fait de rester debout et le respect des règlements de sécurité en vigueur en France et en Europe. Le compromis pourrait être dans quelque chose d'évolutif : rendre modulable la zone destinée aux Ultras afin de pouvoir respecter les règles de l'UEFA et d'autres organisations sportives qui imposent des places assises. Tout sera mis en œuvre pour respecter ce compromis.

Monsieur DENIS, Carnon

Explique mettre une heure pour se rendre à la Mosson aujourd'hui et se réjouit de pouvoir, à l'avenir profiter d'un temps avant et après match dans des conditions favorables au sein du nouveau stade.

Concernant la famille Nicollin, il explique que c'est un grand bonheur pour Montpellier qu'elle s'investisse dans ce projet. Il salue la volonté de la famille Nicollin de faire perdurer ce Club de la Paillade, du MHSC. Quand une famille investit 180 millions avec des partenaires, il pense que, si c'était une entreprise ou une collectivité, ce serait plutôt 400 millions d'euros, comme à Nice ou Lyon par exemple. Il fait confiance aux Nicollin pour représenter les investissements, discuter les devis, mettre en place le projet.

Il demande enfin à M. Nicollin comment sont les finances du Club et, en cette dernière journée de mercato, souhaiterait connaître quelques noms de joueurs quittant ou rejoignant le MHSC.

Laurent NICOLLIN, Président du MHSC

Regrette d'avoir vendu Gaëtan Laborde à Rennes mais précise que cela permettra d'équilibrer les comptes de cette saison et indique que 2 autres joueurs devraient rejoindre le Club. Il précise que les finances se maintiennent mais souligne les difficultés du Club liées à la crise sanitaire et à celle des droits TV.

Il conclut en exprimant sa hâte que les ultras puissent revenir dans le stade pour supporter le MHSC.

Alain DESSAGNE, animateur

En l'absence de nouvelles prises de parole, il clôt la réunion en invitant le public à déposer leurs avis et contributions, et à s'inscrire aux ateliers thématiques sur le site internet du projet.

En noir, les avis et questions des participants

En gris, les réponses des intervenants.